



Conseil des arts Canada Council  
du Canada for the Arts

## Programme de visites d'artistes étrangers : Inter-arts, Arts médiatiques, Musique, Théâtre, Arts visuels, et Lettres et édition

Veuillez suivre les <b>trois étapes</b> ci-dessous pour présenter cette demande :	
<b>1<sup>re</sup> étape</b>	Lisez les <b>lignes directrices</b> pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation de la demande, etc.
<b>2<sup>e</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Renseignements importants</b> . Si vous avez encore des questions sur le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agent de programme pertinent pour votre discipline artistique, indiqué ci-dessous.
<b>3<sup>e</sup> étape</b>	Remplissez toutes les sections du <b>formulaire de demande</b> ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la <b>liste de vérification</b> (partie F du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

**Le Conseil des arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.**

### Date limite

#### Le 1<sup>er</sup> juin

Si la date limite tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Votre demande, accompagnée de la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

### Renseignements supplémentaires

Conseil des arts du Canada  
350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, suivi du numéro de poste voulu  
ATS : 1-866-585-5559

#### Agents de programme :

Inter-arts : Sue-Ellen Gerritsen, poste 4679  
Arts médiatiques : James Missen, poste 5251  
Musique : Jeff Morton, poste 5111  
Théâtre : Mell Aimé-Cyriaque, poste 5486  
Arts visuels : Jim Logan, poste 5266  
Lettres et édition : Diane Miljours, poste 5573  
VFAG1F 02-12

sue-ellen.gerritsen@conseildesarts.ca  
james.missen@conseildesarts.ca  
jeff.morton@conseildesarts.ca  
mell.aime-cyriaque@conseildesarts.ca  
jim.logan@conseildesarts.ca  
diane.miljours@conseildesarts.ca

## LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<p><b>Description du programme</b></p>	<p>Le Programme de visites d'artistes étrangers accorde des subventions aux organismes artistiques professionnels du Canada en vue d'encourager les visites d'artistes professionnels de l'étranger, à titre individuel, qui se démarquent dans leur art. Les organismes peuvent inviter un artiste individuel de n'importe quel pays étranger.</p> <p>Pendant son séjour au Canada, l'artiste doit donner des ateliers ou des classes de maître à des artistes professionnels, ou animer des séances de discussion, s'il oeuvre dans le domaine de l'inter-arts, des arts médiatiques, du théâtre, des arts visuels ou des lettres et de l'édition.</p> <p>Les organismes en danse peuvent présenter une demande au programme Services de soutien au milieu de la danse : Aide aux projets, pour les projets concernant des classes de maître ou des ateliers dirigés par des artistes étrangers.</p>
<p><b>Admissibilité</b></p>	<p>Veillez prendre note que le fait de répondre aux critères d'admissibilité permet à votre organisme de présenter une demande à ce programme mais ne garantit pas qu'il obtiendra une subvention.</p> <p>Les organismes artistiques professionnels canadiens doivent avoir reçu <b>au moins une subvention</b> du Conseil des arts du Canada <b>au cours des trois dernières années</b> pour être admissibles à ce programme.</p> <p>Les organismes admissibles peuvent soumettre un maximum de trois demandes par concours. Un seul artiste peut être invité par demande.</p> <p>Tous les artistes invités doivent être considérés comme des professionnels de leur discipline. Le Conseil reconnaît comme artistes professionnels ceux qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ont reçu une formation spécialisée dans leur domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement)</li> <li>• sont reconnus par leurs pairs (c'est-à-dire des artistes du même domaine artistique)</li> <li>• ont déjà présenté des oeuvres ou se sont produits en public ou ont publié des livres dans un contexte professionnel artistique.</li> </ul> <p><b>Restrictions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les artistes étrangers ne peuvent pas être engagés pour remplacer le personnel ou les employés de l'organisme d'accueil.</li> <li>• Les organismes qui bénéficient d'une subvention de fonctionnement ne peuvent pas présenter de demande pour des activités déjà financées par le Conseil des arts. Ces organismes doivent indiquer clairement comment les activités de l'artiste étranger sont distinctes des leurs déjà couvertes par la subvention.</li> <li>• Le programme ne soutient pas les visites financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada.</li> </ul>

<p><b>Montant des subventions</b></p>	<p><b>Montants disponibles</b></p> <p>Ces subventions ne peuvent pas servir à financer des projets terminés ou à couvrir des dépenses engagées avant la date limite du programme.</p> <p>Les subventions sont d'un montant fixe (500 \$, 750 \$, 1 000 \$, 1 500 \$, 2 000 \$, 2 500 \$ ou 3 000 \$). Le montant sollicité devrait être déterminé en fonction du financement nécessaire à la réalisation du projet proposé.</p> <p>Le Conseil des arts du Canada assumera une partie des frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance du visiteur. Aucune autre dépense ne sera subventionnée. Le montant maximal alloué par le programme pour les frais d'hébergement et de subsistance est de 125 \$ par personne par jour.</p> <p>Si une subvention est accordée, il est possible que vous ne receviez qu'une partie du montant total demandé.</p>
<p><b>Évaluation des demandes</b></p>	<p><b>Processus d'évaluation</b></p> <p>Les demandes soumises à ce programme sont évaluées par un comité d'agents de programme ou de pairs qui oeuvrent dans la discipline artistique de l'organisme d'accueil.</p> <p>Les décisions en matière de subventions sont fondées sur la disponibilité des fonds et sur la qualité globale du projet par rapport aux autres demandes admissibles dans le cadre de ce concours national</p> <p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>Le comité évaluera les demandes selon les critères d'évaluation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réalisations artistiques de l'artiste invité</li> <li>• valeur du projet proposé et ses retombées pour l'organisme d'accueil, les communautés artistiques qu'il sert et le grand public</li> <li>• réalisations de l'organisme d'accueil.</li> </ul> <p><b>Priorités de financement</b></p> <p>Après avoir évalué les demandes de la manière décrite ci-dessus, le comité d'évaluation établira les priorités des demandes recommandées aux fins de soutien financier. Lorsque plusieurs propositions sont jugées de qualité égale à tous égards et que les fonds dont il dispose sont limités, un traitement favorable sera accordé aux demandes qui répondent à l'engagement du Conseil des arts à respecter l'équité et l'inclusion concernant les diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.</p>

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

<b>Traitement de la demande</b>	<p><b>Accusé de réception</b></p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il est à noter que l'accusé de réception indique que la demande a été reçue; il ne confirme pas l'admissibilité de votre demande.</p> <p><b>Délai de réponse</b></p> <p>Les candidats sont informés des résultats du concours par la poste environ <b>trois mois</b> suivant la soumission de leur demande. Le Conseil des arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.</p> <p><b>Présentation de la demande</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vous devez fournir tous les renseignements et tous les documents d'appui demandés.</li><li>• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.</li><li>• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.</li><li>• Choisissez soigneusement le matériel d'appui. Les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention.</li><li>• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</li></ul> <p><b>Format et mise en page</b></p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po)</li><li>• imprimées d'un seul côté</li><li>• avec une police d'au moins 11 points</li><li>• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés).</li></ul> <p>L'impression en couleurs sur des feuilles colorées et (ou) dans un format inhabituel rend la photocopie difficile; il est donc préférable de l'éviter.</p>
<b>Renseignements personnels</b>	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans <i>Info Source</i>, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p>

<b>Renseignements personnels (suite)</b>	<p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<b>Conditions rattachées à la subvention</b>	<p><b>Avant de présenter une demande de subvention</b>, veuillez prendre connaissance de la condition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour toute subvention obtenue du Conseil des arts du Canada par votre organisme doivent être soumis et approuvés avant d'être admissible à une autre subvention du Conseil des arts.</li> </ul> <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez <b>si votre demande est retenue</b>. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p><b>Versement de la subvention</b></p> <p>Le Conseil des arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu l'Avis de réception, qui est joint à la lettre d'attribution de la subvention. La lettre d'attribution de la subvention qui vous parviendra pourrait contenir des modalités supplémentaires auxquelles vous devrez satisfaire avant de recevoir la subvention.</p> <p>Toutes les subventions sont payées par chèque, en un seul versement et uniquement en devises canadiennes.</p> <p><b>Modifications au projet ou au programme de travail</b></p> <p>Si vous ne parvenez pas à utiliser la subvention, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande, quelle qu'en soit la raison, ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des arts. Toute modification au projet ou au programme de travail envisagé doit être approuvée par l'agent de programme concerné <b>avant que vous procédiez au changement</b>.</p> <p><b>Date d'expiration de la subvention</b></p> <p>La subvention sera à votre disposition pendant trois ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d'expiration de la subvention correspond à celle où se termine cette période de trois ans.</p> <p>Si vous avez besoin de reporter cette date d'expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l'agent de programme du Conseil des arts concerné. Si vous omettez de demander un report de la date d'expiration, le Conseil des arts annulera toute portion de la subvention qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez une portion de la subvention que vous avez déjà reçue.</p> <p><b>Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada</b></p> <p>Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p><b>Rapport final</b></p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.</p>



**Programme de visites d'artistes étrangers : Inter-arts, Arts médiatiques, Musique,  
Théâtre, Arts visuel, et Lettres et édition**

Le Conseil des arts du Canada n'exige qu'un seul exemplaire du formulaire. Imprimez ou écrivez en lettres moulées à l'encre noire. Si vous remplissez le formulaire à l'ordinateur, veuillez utiliser le format ci-dessous.

<b>PARTIE A – IDENTIFICATION</b> (Veuillez communiquer votre nouvelle adresse au Conseil des arts, le cas échéant.)	
Nom de l'organisme :	
Nom et titre de la personne-ressource :	Nom de l'artiste invité :
Adresse de l'organisme :	Adresse de l'artiste invité :
_____	_____
Rue et numéro d'appartement/de bureau	Rue et numéro d'appartement/de bureau
_____	_____
Ville Province/territoire Code postal	Ville Pays
_____	_____
Téléphone Télécopieur	Site web
_____	_____
Courriel	Courriel
_____	_____
<b>PARTIE B – RÉSUMÉ DU PROJET</b>	
Indiquez la discipline artistique de l'organisme qui présente la demande :	
<input type="checkbox"/> Inter-arts <input type="checkbox"/> Arts médiatiques <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Théâtre <input type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Lettres et édition	
Montant demandé (voir les lignes directrices du programme) :	
_____ \$	
Titre du projet et dates de la visite : _____	
_____	
<b>PARTIE C – DÉCLARATION</b>	
Pour que votre organisme soit admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants : <b>En tant que représentant de l'organisme,</b>	
<input type="checkbox"/> j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et l'organisme que je représente et l'artiste étranger invité y satisfont;	
<input type="checkbox"/> je serai l'unique représentant de l'organisme et je tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de la présente demande de subvention;	
<input type="checkbox"/> je comprends que l'organisme que je représente n'est pas admissible à ce programme tant que tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention qu'il a obtenue du Conseil des arts n'ont pas été reçus et approuvés;	
<input type="checkbox"/> j'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;	
<input type="checkbox"/> je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> , comme l'indiquent les lignes directrices.	
<b>Je confirme que les renseignements fournis dans la présente demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.</b>	
_____	_____
Signature ( <b>une signature originale est requise.</b> )	Date

**PARTIE D – DESCRIPTION DU PROJET**

Sur un maximum de deux pages (1 000 mots ou moins), décrivez le projet proposé. Veuillez utiliser des feuilles de papier blanc de 8 ½ po x 11 po imprimées d'un seul côté, avec une police d'au moins 11 points.

Veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessous :

- la nature et la structure des activités prévues; s'il y a lieu, veuillez inclure un calendrier des ateliers proposés et des détails sur leur contenu;
- l'incidence des activités sur votre organisme;
- le niveau d'engagement de votre organisme au sein de la communauté ou les avantages qu'il procure à la communauté artistique;
- les réalisations artistiques de l'artiste invité;
- une description des réalisations de votre organisme;
- une description des activités de programmation publique liées à la visite et de leurs retombées attendues pour la communauté artistique;
- s'il y a lieu, un rapport sur l'incidence des activités présentées par le passé.

**PARTIE E – MATÉRIEL D'APPUI**

En plus du formulaire de demande dûment rempli et la documentation demandée ci-dessus, vous devez fournir le matériel d'appui qui suit. Le matériel présenté avec la demande ne vous sera pas retourné.

**POUR TOUS LES CANDIDATS**

- renseignements généraux sur votre organisme
- curriculum vitae de l'artiste invité (maximum de **trois pages**)
- lettre d'acceptation rédigée et signée par l'artiste invité au sein de votre organisme ou à l'activité que vous organisez

**MATÉRIEL D'APPUI SUPPLÉMENTAIRE**

**Pour les candidats qui s'adressent au Bureau Inter-arts, au Service de la musique et au Service des lettres et de l'édition**

- trois échantillons récents (audio ou vidéo) du travail de l'artiste invité, présentés sur un seul disque compact ou DVD (ceci n'est pas requis pour les écrivains littéraires). Sont aussi acceptés les enregistrements sonores en trois pistes avec repères d'une durée totale d'au plus **10 minutes**.

**Pour les candidats qui s'adressent au Service des arts médiatiques**

- un dossier de presse sur l'artiste invité.

**Pour les candidats qui s'adressent au Service des arts visuels**

- dix images numériques présentant des oeuvres récentes de l'artiste invité. Les images doivent être accompagnées d'une liste indiquant, le titre de l'oeuvre, la date de création, le médium employé et les dimensions de l'oeuvre. Pour les images qui documentent les oeuvres fondées sur le temps, vous pouvez décrire **brièvement**, sur une feuille à part, les éléments présentés sur chaque image.
- En ce qui concerne les oeuvres comportant des éléments qui ne se prêtent pas à une documentation sur sous la forme d'images, le Conseil des arts du Canada accepte une documentation vidéo clairement identifiée sur un DVD dont la durée ne dépasse pas **cinq minutes**. Si plus d'une bande simple est essentielle à la demande, un montage vidéo d'une durée maximale de **20 minutes** sera accepté. Pour les oeuvres qui doivent être documentées à la fois sous la forme d'images et de vidéo, vous pouvez soumettre cinq images numériques accompagnées d'une vidéo de **cinq minutes**.
- Les critiques et conservateurs invités doivent soumettre des photocopies claires de deux articles ou textes de catalogue qu'ils ont publiés.
- jusqu'à deux catalogues ou autres publications rédigés par l'artiste invité ou portant sur lui (facultatif)

**Remarques :** Si vous souhaitez fournir du matériel d'appui numérique, veuillez consulter les *Directives pour soumettre du matériel d'appui numérique* fournies à l'annexe A.

<b>PARTIE F – INFORMATION FINANCIÈRE</b>	
Frais d'hébergement et de subsistance (maximum de 125 \$ par jour) _____ \$ X nombre de jours _____	\$
Frais de déplacement	\$
<b>Montant total demandé au Conseil des arts du Canada</b>	\$
<b>SOMMAIRE BUDGÉTAIRE</b>	
<b>Revenus</b>	
Contribution de l'organisme d'accueil	\$
Autres sources de financement confirmées ou en attente d'une confirmation (précisez) :	
Canadiennes	\$
Étrangères	\$
Recettes propres provenant de l'activité, le cas échéant	\$
Autres (précisez)	\$
<b>Total des revenus</b>	\$
<b>Dépenses</b>	
Cachet de l'artiste	\$
Dépenses en marketing	\$
Total des frais de déplacement et d'hébergement	\$
Autres (précisez)	\$
Coût total des activités proposées	\$
<b>Total des dépenses</b>	\$
<b>Le total des revenus doivent égalier le total des dépenses.</b>	
<b>PARTIE G – LISTE DE VÉRIFICATION</b>	
<p>Veillez utiliser cette liste de vérification pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous d'écrire le nom de votre organisme sur tous les articles que vous soumettez.</p> <p><b>Vous devez joindre à votre demande les articles suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.</b></p> <p><input type="checkbox"/> Partie A – Identification</p> <p><input type="checkbox"/> Partie B – Résumé du projet</p> <p><input type="checkbox"/> Partie C – Déclaration (avec une <b>signature originale</b>)</p> <p><input type="checkbox"/> Partie D – Description du projet (maximum de <b>deux pages/1000 mots</b>)</p> <p>Partie E – Matériel d'appui</p> <p><input type="checkbox"/> Renseignements généraux sur votre organisme</p> <p><input type="checkbox"/> Curriculum vitae de l'artiste invité (maximum de <b>trois pages</b>)</p> <p><input type="checkbox"/> Lettre d'acceptation rédigée et signée par l'artiste invité</p> <p><input type="checkbox"/> Matériel d'appui supplémentaire (tel que requis)</p> <p><input type="checkbox"/> Partie F – Information financière</p> <p><b>Envoyez votre demande à l'adresse suivante :</b></p> <p><b>[Insérer le nom du Service approprié]</b>  Conseil des arts du Canada  350, rue Albert, C.P. 1047  Ottawa (Ontario) K1P 5V8</p>	

**ANNEXE A – DIRECTIVES POUR SOUMETTRE DU MATÉRIEL D'APPUI NUMÉRIQUE**

**AVIS IMPORTANT :** Les demandes comportant du matériel d'appui numérique qui ne satisfait pas aux exigences ci-dessous pourront être jugées incomplètes et retirées du concours.

Les **images numériques** doivent être présentées sur un cédérom ou un DVD sans créer de dossier. Les fichiers contenant les images doivent respecter les exigences suivantes :

- fichiers compatibles avec PC;
- fichiers en format .jpg;
- fichiers n'excédant pas 1 Mo;
- des images n'excédant pas 1 024 x 768 pixels;
- fichiers de mode couleur RVB, RVB ou gamme de gris seulement (le mode couleur CMJN n'est pas accepté).

Le nom des fichiers doit être présenté comme suit : **01initialesannéetitre.jpg** (numéro de l'image, initiales du candidat, année d'achèvement de l'œuvre, titre de l'œuvre). N'incluez aucun symbole, caractère spéciale, point, guillemet (#/-“&) ou espace dans le nom des fichiers.

Les **vidéos** doivent être soumises sur un DVD.

Les fichiers vidéo doivent respecter les exigences suivantes :

- fichiers compatibles avec PC;
- fichiers pouvant être visionnés au moyen de l'un des lecteurs multimédias suivants : QuickTime, RealPlayer, Windows Media Player ou VLC;
- fichiers n'excédant pas 1 Go;
- fichiers n'excédant pas 1 024 x 768 pixels.

Veillez noter que les fichiers **vidéo HD** doivent être soumis sur un DVD en format .mp4 ou .mkv.